

Grippe aviaire: l'autre épidémie hors contrôle

PAR AMÉLIE POINSSOT
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 9 JANVIER 2021

Avec 124 foyers au 7 janvier, l'épidémie d'influenza aviaire s'est accélérée dans les élevages de canards français. Abattages retardés, services de l'État débordés... : le manque de moyens est manifeste. Et les petits éleveurs s'inquiètent pour l'avenir de leur mode de production.



Élevage traditionnel dans les Landes, 29 décembre 2020. © Gizka Iroz / AFP

Voilà un texto dont elle se serait bien passée pour son réveillon. Jeudi 31 décembre, à Doazit, petite commune des Landes, Maryline Beyris reçoit ces quelques mots sans aucune forme d'explication : « Bonjour. Enlèvement des canards pour le dépeuplement samedi matin. Arrivée camion 7 h 45. Chargement 8 heures. Quantité 600. Bonne journée. »

Pour cette éleveuse de canards et productrice de foie gras en vente directe, c'est un choc. Certes, elle était bien au courant que le virus H5N8 à l'origine de l'influenza aviaire (il ne se transmet pas à l'espèce humaine) circulait activement dans les Landes. Mais il n'y avait aucun animal malade dans son élevage, et elle ne savait pas à quelle distance précisément se trouvait le foyer contaminé le plus proche de sa ferme. Tous les élevages de canards situés dans un rayon de 3 km autour des foyers repérés devaient être abattus, mais ni les services vétérinaires de l'État ni la chambre d'agriculture de son département ne l'ont contactée.

« On ne respecte pas les paysans », proteste cette éleveuse, par ailleurs syndiquée au Modéf, petit syndicat agricole d'obédience communiste. « Mes animaux sont parfaitement sains... Tout ce qu'on me répond, c'est qu'il ne faut pas avoir d'état d'âme. Mais toutes ces bêtes abattues, alors que leur viande pourrait être consommée... Quel gaspillage ! »

Près de 400 000 canards ont été tués jusqu'à présent, a annoncé, vendredi 9 janvier, le ministre de l'agriculture, Julien Denormandie, en déplacement dans les Landes. Mais ce « dépeuplement » se fait à deux vitesses. D'après les témoignages recueillis par Mediapart, des abattages ont eu lieu dans des élevages sans aucun symptôme et en l'absence complète d'analyses. À l'inverse, des foyers contaminés n'ont pas été abattus d'emblée.



Élevage traditionnel de canards, dans les Landes, 29 décembre 2020. © Gizka Iroz / AFP

Éric Lafenêtre, lui, a dû attendre une semaine entre le signalement de ses animaux infectés et la venue de l'entreprise mandatée par l'État pour l'abattage. Ses 3 000 canards ont finalement été tués jeudi 7 janvier. Les symptômes de la maladie ? « [Les canards] commencent par devenir aveugles, puis ont des troubles nerveux, se cognent partout... J'ai eu une quinzaine de morts par jour. Par contre, deux de mes lots, séparés du reste de la production, étaient intacts. Malheureusement, il fallait les abattre aussi. »

Ce producteur, également installé à Doazit, s'interroge : « Y a-t-il une volonté réelle d'éradiquer l'épidémie ? » Il se désespère à l'idée de ne pas pouvoir vendre ses produits sur les marchés cet été. « Voir les clients, c'est la récompense dans notre travail... Si je n'ai rien à vendre cet été, ça va être dur. » Sans compter l'aspect financier. Lors de la précédente épidémie de grippe aviaire, en 2017, cet éleveur landais avait été indemnisé entre 50 et 60 euros brut par volaille tuée après l'abattage préventif sur l'ensemble de sa ferme. « J'espère que nous serons sur les mêmes niveaux d'indemnisation. »

Pourquoi la réaction sanitaire a-t-elle tant tardé ? « La stratégie est d'intervenir prioritairement sur la ligne de front de l'épidémie plutôt que dans les foyers »,

assume-t-on au ministère. Mais cela ressemble surtout à un gros raté, faute de moyens et en pleine période des fêtes.

D'après nos informations, une seule entreprise est habilitée à procéder aux abattages de volailles dans le Sud-Ouest depuis le début de cette crise : GT Logistics. Elle s'est retrouvée débordée par les demandes. Contactée par Mediapart, la société n'a cependant pas répondu à nos questions – elle dit avoir « interdiction de parler à la presse dans le cadre d'un marché public ». Le ministère assure, de son côté, avoir décidé de mettre les moyens financiers pour la rendre plus réactive : « GT Logistics passera aux 2/8 à partir de lundi », nous dit-on.

« C'est un virus hautement pathogène, qui circule très très vite », se défend le ministère, niant toute impréparation mais reconnaissant que les services de l'État se sont retrouvés avec « un grand nombre de dossiers, dans une zone extrêmement dense ». Le ministère dément avoir été débordé par la situation. « C'est une course contre la montre et nous faisons le maximum, nous explique-t-on. Mais nous faisons face avec des moyens humains. »

De fait, le H5N8 circule très facilement par le milieu dans lequel évoluent les animaux : fientes, plumes, air... Une simple expédition vers un abattoir peut provoquer une propagation du virus.

Après plusieurs cas repérés dans la faune sauvage, arrivés par les couloirs de migration, notamment dans le nord et l'est de l'Europe, les premiers cas en France ont été repérés à la mi-novembre dans une animalerie, en Corse. La maladie a commencé à circuler dans des élevages des Landes début décembre. Puis elle s'est vivement accélérée pendant les fêtes, donnant à voir une situation hors de contrôle qui n'est pas sans rappeler la gestion du Covid-19. Entre le 29 décembre et le 7 janvier, on est passé de 21 foyers infectés à... 124, principalement dans l'un des départements français les plus denses en élevages de volailles : les Landes. Il n'est plus question de stratégie sanitaire... Il faut désormais circonscrire l'incendie.

« Pacte grippe aviaire »

Jean-Luc Guérin, professeur à l'école vétérinaire de Toulouse, estime que les moyens actuels « ne nous permettent pas de faire face à l'ampleur de la crise ». Certes, dit-il, « le système d'alerte a bien fonctionné et les foyers ont été rapidement détectés. Mais entre alerte et intervention..., il y a des trous dans la raquette. On aurait pu monter en charge du côté des finances publiques. On a par ailleurs sous-estimé l'extraordinaire contagiosité de ce virus. Nous sommes face à un risque biologique intrinsèquement difficile à contrôler, malgré les progrès de la biosécurité ».

Les autorités auraient aussi pu agir autrement. « Elles auraient pu, par exemple, ordonner aux éleveurs de ne pas mettre en production de nouveaux lots de canetons sur leurs fermes, et de se contenter d'écouler la production en cours, nous explique-t-on à la Confédération paysanne. Elles auraient dû aussi empêcher tout transport d'animaux malades et les tuer sur place, ce qui n'a pas été le cas au début de l'épidémie. »

Elles auraient pu, aussi, isoler immédiatement les élevages concernés. À Saint-Geours-de-Maremne, le 2^e élevage infecté repéré dans les Landes, l'arrêté de la préfecture donnant l'autorisation d'euthanasier les bêtes n'est arrivé que quatre jours après le passage des services vétérinaires.

Au-delà des dégâts matériels et psychologiques de cette crise, les petits éleveurs s'inquiètent pour l'avenir de leur mode de production. Le Modef et la Confédération paysanne, les deux syndicats – minoritaires – du monde agricole qui les défendent, craignent que cette épidémie d'H5N8 ne pousse les autorités à imposer la « claustration » des animaux, c'est-à-dire leur confinement dans des bâtiments. Cet enfermement serait, selon certains vétérinaires, la meilleure façon de protéger les élevages contre la contamination par la grippe aviaire.

Mais pour les producteurs en bio ou en « label rouge », le plein air est à la base du modèle d'élevage : pas question de revenir là-dessus. « Les petits éleveurs en plein air sont stigmatisés, on nous dit que nous

serions responsables de la propagation de l'épidémie, c'est inacceptable », dénonce Sylvie Colas, élue de la Confédération paysanne dans le Gers et elle-même éleveuse de volailles de chair biologiques.

La gestion de la crise par l'instauration de « *vides sanitaires* » semble en effet davantage cibler les élevages de plein air que les élevages industriels : si, jusqu'à présent, tous les élevages de canards devaient être abattus dans un rayon de 3 km autour des foyers épidémiques, parmi les autres volailles, seules celles élevées en plein air devaient disparaître (le périmètre, a annoncé Julien Denormandie ce vendredi, va être étendu à 5 km).

Lors de la précédente crise de grippe aviaire, en 2017, la claustration, déjà, avait été encouragée : le « *Pacte grippe aviaire* » lancé par le socialiste Stéphane Le Foll, alors ministre de l'agriculture, avait entre autres obligé les élevages de volailles à se doter de bâtiments afin de pouvoir enfermer les bêtes à la moindre alerte. Les petits producteurs, défendus par le Modef et la Confédération paysanne, avaient alors obtenu une dérogation en-dessous de 3 200 volailles. Tous craignent aujourd'hui de la perdre.

Le ministère, pense Sylvie Colas, « *va utiliser la crise sanitaire pour faire passer un plan d'industrialisation de l'élevage* ». Or c'est tout le contraire qu'il faudrait faire, selon la Confédération paysanne : désintensifier la production et réduire les transports d'animaux vivants seraient les meilleurs moyens de réduire les risques de propagation.

« *Ces dernières années, on assiste à une industrialisation du foie gras, il y a une course au volume, avec des élevages comptant jusqu'à 30 000 canards*, souligne de son côté Maryline Beyris. *Pourtant, avant 2017, la claustration n'existait pas dans les Landes. Un canard de qualité, ça s'élève dehors.* »

La claustration, technique utilisée en élevage intensif, n'est pas un rempart absolu contre les maladies. Au contraire. Comme l'a récemment montré la contamination par le Covid des élevages de visons au Danemark, conduisant à l'abattage de quelque 17 millions de bêtes, l'élevage intensif peut être

aussi, selon certains observateurs, un accélérateur de pandémie. C'est ce que raconte notamment la journaliste scientifique Lucile Leclair dans son ouvrage récemment publié au Seuil, *Pandémies, une production industrielle*.

Dans le cas des Landes, si de nombreux petits élevages traditionnels ont été touchés par le H5N8, la maladie s'est tout autant propagée chez des canards claustrés. Les premières apparitions du virus en élevage ont ainsi eu lieu à Benesse-Maremne, dans un élevage de 6 000 bêtes, et à Saint-Geours-de-Maremne (12 000 bêtes). Et les tout premiers foyers français de l'épidémie se sont révélés être des animaleries : en Corse et dans les Yvelines. Aucunement de petits élevages de plein air, donc.

Pour Jean-Luc Guérin, par ailleurs responsable d'un laboratoire de virologie à l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), « *la mise à l'abri n'est pas une protection absolue contre la grippe aviaire. Même si tous les oiseaux avaient été enfermés, le risque de contagion existait : en Vendée, un élevage en bâtiment a été infecté. Mais dans la mesure où l'interface avec la faune sauvage est plus grande à l'extérieur, ne pas mettre les animaux à l'abri en cas d'alerte augmente le risque de départs d'infection* ».

Lorsqu'une grippe aviaire arrive, on le sait des semaines à l'avance, rappelle ce spécialiste. C'est encore le cas cette fois-ci : depuis le printemps, le virus avait été diagnostiqué en Europe sur la faune sauvage. « *Dans ces cas-là, il faut que les éleveurs soient en capacité de mettre leurs animaux à l'abri quelques semaines ou quelques mois. C'est la meilleure façon de fonctionner de manière durable en plein air tout en maîtrisant le risque.* »

Les leçons des deux crises précédentes, 2015 et 2017, n'ont à l'évidence pas été tirées. Le « *Pacte grippe aviaire* » et la volonté affichée de Stéphane Le Foll, il y a trois ans, de ne pas reproduire des abattages de masse sont tombés aux oubliettes. Seules quelques mesures de biosécurité ont été mises en œuvre – des mesures d'hygiène en mode industriel, comme la désinfection complète des bâtiments entre les changements de lots

de volailles. Mais aucune mesure structurelle n'a été

enclenchée. Stéphane Le Foll avait pourtant promis : on allait « *changer le modèle de production* » du foie gras.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.